FRANE

Plate-forme « Agriculture et Environnement»

Document validé par le Conseil d'Administration de la FRANE le 18 mai 2005

Préambule

Les agriculteurs gèrent en Auvergne près de 60 % du territoire (1 500 000 ha dont 66 % de Surfaces Toujours en Herbe et 34 % de terres arables), contre 30 % pour les forestiers.

Leur impact sur notre environnement est donc important compte-tenu des surfaces concernées. Ces surfaces abritent de nombreuses espèces végétales et animales sauvages. Elles filtrent une grande partie de l'eau qui se retrouve dans les nappes phréatiques.

Mais cet impact est important aussi à travers les pratiques de gestion mises en œuvre. Certaines sont « douces » et respectueuses du milieu. D'autres sont beaucoup plus problématiques et nécessitent une remise en cause quant à leur devenir.

La production alimentaire est, bien sûr, incontournable, mais elle doit se faire dans une optique de développement durable. La réflexion de la FRANE s'orientera donc vers la double nécessité de produire tout en respectant l'environnement.

Actuellement notre pays produit plus qu'il n'a besoin pour certaines productions (surtout céréales) avec une intensification de plus en plus poussée et de gros problèmes environnementaux.

Par contre des productions sont sacrifiées (élevage des herbivores) en multipliant les achats extérieurs. Il en résulte l'abandon de certains territoires. Cela mérite aussi réflexion.

Il est nécessaire de s'orienter vers une extensification des pratiques agricoles qui passe notamment par une meilleure gestion des surfaces (chargement adapté).

Les propositions et arguments développés dans ce document seront très succincts mais il est possible d'approfondir cette analyse en se reportant aux nombreux documents existant sur ces thèmes.

Sommaire

I. Problématiques liées aux différents compartiments de l'environnement ..... ***p. 3***

- le sol
- l'eau
- les paysages
- l'air
- *la biodiversité fonctionnelle et remarquable*

II. Problématiques transversales ..... ***p. 12***

- l'énergie
- les pratiques agricoles alternatives
- les OGM
- les élevages industriels
- le campagnol terrestre

III. Les outils et modèles de l'agri-environnement ..... ***p. 20***

- la PAC, les aides et la conditionnalité
- les mesures agri-environnementales et les CAD
- les Agriculture Biologique, Durable et Raisonnée

Conclusions ..... ***p. 24***

I. PROBLEMATIQUES LIEES AUX DIFFERENTS COMPARTIMENTS DE L'ENVIRONNEMENT

Le sol

Le sol est une composante majeure des agro-systèmes. Il est l'un des principaux "intrants" des systèmes de production agricole compte-tenu de sa capacité à fournir des éléments naturels aux plantes (minéraux, eau) et constitue pour cela un appui agronomique. Il est avant tout un compartiment essentiel de l'environnement et le départ de nombreuses chaînes alimentaires très importantes.

Longtemps considéré comme un bien privé, aucune gestion patrimoniale commune de cet élément n'a été instaurée. Il n'existe à l'heure actuelle aucun réseau de surveillance systématique du sol alors que de nombreux enjeux agricoles et environnementaux y sont rattachés (problèmes de fertilité et de qualité des sols). Le sol est une ressource difficilement renouvelable (création lente), sujette à des dégradations parfois irréversibles. Ces dégradations peuvent remettre en cause ses rôles fondamentaux.

Le sol renferme une **diversité d'organismes** qui assurent des fonctions essentielles telles que la décomposition des matières organiques, l'aération et la structuration du sol…etc. Préserver le sol, c'est aussi préserver cette vie invisible à l'œil nu … La matière vivante des sols est constituée de la micro-flore (bactéries, champignons), de la micro-faune (protozoaires, nématodes) et d'animaux tels que les vers de terre. Elle peut représenter plusieurs tonnes à l'hectare. On a coutume de dire qu'il y a plus de micro-organismes dans une cuillère de sol que d'habitants à la surface de la terre.
Le sol est un **filtre naturel** pour les eaux de pluie et contribue ainsi, normalement, à l'alimentation des nappes phréatiques et des rivières en eau de qualité (processus biochimique d'épuration…).

Les sols agricoles contiennent souvent, maintenant, des molécules toxiques (résidus de pesticides, métaux lourds) qui nuisent à la microfaune du sol et dégradent la qualité des eaux qui y percolent. Ces molécules peuvent en effet être entraînées en profondeur par lessivage. Le sol peut piéger une partie des polluants car les argiles ou la matière organique peuvent retenir certaines de ces molécules. Certains micro-organismes du sol (bactéries, champignons) sont mêmes capables de dégrader des substances polluantes. Le sol peut donc jouer un rôle **protecteur des eaux superficielles et souterraines** mais sa capacité d'épuration est limitée. Elle l'est d'autant plus si sa structure et sa qualité sont altérées.

Il est donc essentiel de conserver la structure et la fertilité des sols. Il est plus perspicace de préserver et nourrir le sol que de chercher à nourrir directement les plantes.
Il est aussi nécessaire de protéger les espaces agricoles face à l'urbanisation grandissante de nos régions.

1. Adapter les techniques agricoles pour respecter les sols

Il est important d'**allonger les successions culturales**, c'est à dire d'instaurer de véritables **rotations,** de **diversifier les assolements** et d'y inclure des espèces capables d'enrichir les sols en azote (légumineuses). L'implantation de **prairies** temporaires dans les rotations permet également au sol de reconstituer son stock de matière organique. En de nombreux lieux, la prairie permanente reste cependant la meilleure option.

Les labours profonds doivent être autant que possible abandonnés au profit de **techniques culturales plus douces** (hersage, faux semis, labour peu profond, semis direct). Les techniques culturales simplifiées doivent être développées, sans recourir pour autant aux herbicides, afin de ne pas trop perturber l'activité biologique du sol (vers de terre, bactéries, champignons…).

L'utilisation de pesticides affecte la microfaune du sol. Elle doit être considérablement réduite et raisonnée Les traitements systématiques sont à prohiber. Les techniques de **lutte biologique et alternative** doivent être développées et encouragées (*cf. paragraphe techniques alternatives*).

Le compactage des sols a une incidence directe sur leur perméabilité, et donc sur leur réserve en eau. Il limite également les écoulements hypodermiques, c'est à dire dans les couches supérieures du sol (filtration de l'eau à destination des rivières) et augmente le ruissellement en surface (érosion hydrique). Il faut donc limiter les passages d'engins lourds en période humide car ils provoquent d'importants **tassements** et altèrent la porosité du sol. Ils doivent être réservés aux parcelles dont le sol est naturellement filtrant. Il faut également adapter le matériel en fonction des conditions (utilisation de pneus basse pression).

Parce que l'érosion constitue une perte en sol irréversible (jusqu'à 0,7% de perte par an et par hectare), les techniques culturales doivent chercher à la limiter.
La grande proportion de sols agricoles laissés nus en hiver contribue fortement au phénomène d'érosion des sols autrefois caractéristique des régions arides ou semi-arides mais qui frappe aujourd'hui un grand nombre de zones de cultures. En France, 4 millions d'hectares sont touchés par l'érosion. Cela concerne notamment deux types d'érosion : l'érosion éolienne liée au vent en condition sèche, et l'érosion hydrique liée aux précipitations. L'implantation de haies, ou de bandes enherbées, permet de limiter les phénomènes d'érosion hydrique, surtout si celles-ci sont plantées en rupture de pente. Il est essentiel de couvrir les sols en hiver soit par une **culture d'hiver** (blé, colza…) soit par une **culture dérobée** qui sera enfouie au printemps à l'implantation de la culture de printemps (maïs, tournesol…).
Le sens du labour est aussi un élément important, il doit être adapté à la topographie et s'exercer dans le **sens perpendiculaire à la pente** chaque fois que cela est mécaniquement possible. Dans le cas contraire, il est nécessaire d'abandonner ce type de pratique.

Les pratiques de brûlage des pailles doivent être totalement interdites car elles contribuent à appauvrir les sols en matière organique essentielle à leur fertilité et leur stabilité (en principe prévu dans la conditionnalité PAC). Il en est de même pour l'écobuage qui nuit gravement à la biodiversité et contribue aussi, comme toutes les combustions, à la production de polluants organiques persistants (dioxines, hydrocarbures aromatiques polycycliques, ...).

Les réseaux d'évacuation d'eau (fossés, talus…) doivent être préservés dans la mesure où ils ne constituent pas un drainage.

2. Mieux gérer les territoires

L'urbanisation et le développement des infrastructures de transport conduisent à la disparition progressive de terres agricoles. Le boisement naturel ou artificiel concourt également à cette régression des surfaces agricoles. Il est nécessaire de maintenir un équilibre entre tous ces espaces et de préserver les zones agricoles dans les régions où la pression foncière ne cesse de croître au profit de l'immobilier notamment. Ceci dans un souci de gestion durable et concertée de l'espace et du paysage mais aussi dans un souci de sécurité (inondations, etc.)

La création de **Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels**, introduite par la Loi Territoire Ruraux, permet d'envisager une préservation des espaces naturels péri-urbains ; la FRANE espère que cet outil sera mis en œuvre par les départements.

Les **documents de zonage, d'urbanisme ou d'aménagement** doivent intégrer une dimension environnementale plus marquée et tenir compte également des enjeux agri-environnementaux identifiables. Les SAFER (et même plus largement, tous les Organismes Professionnels Agricoles) peuvent jouer un rôle dans cette préservation, les collectivités territoriales également.

La pollution industrielle (dioxines, radioactivité, fluor….) compromet la qualité de certaines surfaces agricoles et obligera à terme à intensifier les pratiques sur les secteurs encore préservés. Des précautions supplémentaires doivent être prises.

L'eau

Les épisodes récents de sécheresse nous rappellent, s'il en était besoin, que l'eau est un élément précieux, à la base de toute forme de vie sur la terre. L'eau dont nous avons besoin doit être en quantité et de qualité acceptable pour l'homme mais aussi pour toutes les autres espèces dont celles qui peuplent les milieux aquatiques.

Il existe plusieurs enjeux agricoles par rapport à l'eau.

- Les nitrates et les phosphates (eutrophisation des eaux)
- Les produits phytosanitaires et leurs métabolites de dégradation
- Les produits vétérinaires et les compléments alimentaires
- L'irrigation
- Le drainage
- L'emprise des nappes alluviales

Les nitrates et les phosphates

En Auvergne, les quantités d'**azote** (engrais minéraux et organiques confondus) épandues ou rejetées par an sont importantes : pour l'Allier et le Puy De Dôme = 50 000 à 75 000 tonnes, pour le Cantal = 25 000 à 50 000 tonnes et pour la Haute-Loire = moins de 25 000 tonnes (données 1996).
L'agriculture joue un rôle déterminant dans la pollution des nappes phréatiques. Elle contribue aussi grandement à l'eutrophisation des eaux superficielles y compris en zones de montagne… Pourtant seul le département de l'Allier est en partie classé en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates.

Il faut distinguer 2 types de pollutions azotées d'origine agricole :

- Les pollutions ponctuelles dues à des fuites d'effluents d'élevage émanant de structures de stockage (fumières, fosses à purin) non étanches ou mal dimensionnées,
- Les pollutions diffuses émanant des terres agricoles surfertilisées, par ruissellement ou lessivage. A l'échelle des parcelles, ces pollutions résultent du déséquilibre entre les entrées d'azote sous forme minérale ou organique (engrais, fumier, lisier…) et les exportations par les récoltes. Comme les sols ont une faible capacité de stockage de l'azote en excès, celui ci s'infiltre et rejoint les nappes souterraines. Ces pollutions sont donc liées à des apports d'engrais organiques et/ou minéraux excessifs ou à des épandages effectués à des moments inadéquats (hors de la période de croissance végétale).

Contrairement au cas de l'azote, le **phosphore** apporté sous forme d'effluents d'élevage ou d'engrais minéral peut être facilement stocké dans le sol sous des formes peu solubles. Le sol joue donc un rôle de réservoir important. Mais la mobilisation ultérieure de ce phosphore peut être liée au phénomène d'érosion des sols qui entraîne des particules vers les eaux superficielles où le phosphore sera alors stocké dans les sédiments. D'autres problèmes se posent alors : le phosphore joue un rôle majeur dans le phénomène d'eutrophisation des eaux ; il est aussi une ressource minérale du sol non renouvelable qui est gaspillée à grande échelle

La maîtrise des pollutions ponctuelles est liée à la bonne gestion des effluents d'élevage.
Il est donc nécessaire de généraliser au plus vite la **mise aux normes des bâtiments d'élevage**. Les fosses à lisier lorsqu'elles sont trop petites conduisent à des épandages en hiver sur neige ou sol gelé malgré l'interdiction de telle pratique. Ce programme doit constituer une des priorités d'action de notre région pour assurer un stockage étanche des effluents, détourner les eaux pluviales pour permettre de réduire les volumes à stocker et bien dimensionner les ouvrages de stockage. Il faut ainsi prévoir une autonomie de stockage compatible avec les contraintes environnementales (eutrophisation des lacs et cours d'eau) et sanitaires (nitrates, cyanophycées).
La **gestion des effluents** (fumiers, lisiers, purins) doit être sensiblement améliorée. Il faut également penser à traiter les jus d'ensilage et les eaux usées des salles de traite. On peut ainsi recommander le **lagunage des eaux vertes et blanches**.

La **fertilisation azotée** doit être maîtrisée : connaître les valeurs fertilisantes des effluents, fractionner les apports, tenir compte des fournitures du sol et des exportations des cultures. Il faut privilégier les apports en amendements organiques solides. Un traitement préalable de ces effluents (compostage) est impératif dans les zones les plus sensibles. D'autres pratiques doivent être revues : il faut ainsi implanter des bandes enherbées le long des cours d'eau et ne plus retourner les prairies (fort relargage d'azote). Il ne faut en aucun cas laisser des **sols nus en hiver**.

La **fertilisation phosphatée** doit elle aussi être maîtrisée. La plupart des sols cultivés français contiennent une réserve de phosphore suffisante et sauf carence avérée, des fertilisations organiques régulières devraient suffirent à maintenir un stock de phosphore biodisponible suffisant.

Les éléments naturels tels que les **haies**, les **surfaces en herbe** et les **zones humides** sont fondamentaux pour la filtration naturelle de l'eau et l'autoépuration. Leur conservation est donc un facteur essentiel pour la préservation des ressources en eau. L'organisation de ces divers éléments au sein de l'espace agraire est également important et doit être analysé et réfléchi (favoriser l'interconnexion des éléments).

Les produits phytosanitaires

Beaucoup de techniques culturales visant à limiter le développement des adventices ou les attaques parasitaires ont été abandonnées au profit de produits chimiques, certes efficaces, mais très dangereux (la plupart des insecticides sont des neurotoxiques…). Le problème actuel de la contamination des eaux par ces produits (essentiellement des herbicides), ainsi que de la présence de leurs résidus sur les produits alimentaires, est un problème de santé publique majeur. On observe aujourd'hui les nombreux effets pervers de ces produits : développement de maladies graves chez les agriculteurs, féminisation des poissons… Deux types d'action sont possibles pour enrayer à court et à long terme ces problèmes.

1. Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires

Pour diminuer les risques de contamination des eaux et des milieux par les pesticides, il est important de **raisonner les traitements** en tenant compte d'une part des avis des services de la protection des végétaux et en parcourant d'autre part régulièrement les champs cultivés pour s'assurer de la nécessité de traiter. Il faut absolument **arrêter les traitements préventifs systématiques** appliqués en fonction de risques potentiels (traitements sur calendrier) et non de problèmes avérés.
Les molécules dangereuses sont à proscrire. Ce fut ainsi le cas avec l'Atrazine et le DDT. D'autres sont aujourd'hui problématiques (ex : Fipronil ou Imidaclopride).
Enfin, il est important de rappeler qu'il existe des **techniques agricoles** pour lutter contre les adventices sans avoir recours à des traitements chimiques : pratique du "faux semis", binage, désherbage thermique, technique du Waïpuna … De la même manière, il existe des méthodes de lutte alternative pour combattre certaines maladies parasitaires ou certains ravageurs

Autre impératif, **protéger les cours d'eau et les haies** en implantant des bandes enherbées autour des cultures et le long de ces cours d'eau ou de ces éléments fixes du paysage, ou mieux encore, en ménageant des bandes incultes.
Il est surtout nécessaire de déterminer un **seuil de nuisibilité** en deçà duquel la lutte chimique sera considérée comme inutile et les pertes occasionnées comme acceptables.
A noter que le développement de **systèmes herbagers** (alimentation à l'herbe avec séchage en grange si besoin) permet de limiter les surfaces régionales en céréales et donc les traitements phytosanitaires. La production fromagère pourrait alors être maintenue (cf. cahier des charges AOC Comté : interdiction maïs ensilage).

2. Former les utilisateurs

Il est important de **former et informer les utilisateurs** de produits phytosanitaires pour qu'ils aient conscience de la dangerosité de ces produits et qu'ils apprennent à maîtriser leur application (doses, conditions d'application, précautions, connaissance des parasites et adventices). Il faut enfin promouvoir les bonnes conditions d'utilisation : réglage des pulvérisateurs, réutilisation des eaux de rinçage de cuve, et récupération des restes de produits et des emballages.

Les produits vétérinaires et compléments alimentaires

Le problème de contamination des eaux et du sol, par des produits pharmaceutiques de type antibiotiques ou des médicaments allopathiques, par des compléments alimentaires, peut induire aussi des problèmes de santé publique.
La présence de résidus d'antibiotiques dans divers compartiments de l'environnement, et dans les produits animaux eux-mêmes, entraîne des phénomènes de résistance alors qu'aucun nouvel antibiotique n'a été découvert depuis 20 ans !
On observe également des accumulations de métaux lourds dans les sols. Ils proviennent des compléments alimentaires distribués aux animaux (cuivre, zinc pour les porcs élevés hors sol) pour augmenter leur croissance. Ces métaux se retrouvent dans les effluents puis dans les sols après épandage.
Les produits de traitements anti-parasitaires, notamment l'Ivermectine utilisée contre le varron, portent également atteinte à la biodiversité et surtout aux espèces d'insectes coprophages qui se retrouvent exposés à leur toxicité via les déjections animales dont ils se nourrissent. Leur rôle est pourtant essentiel car ils contribuent à la dégradation de la matière organique et à son incorporation au sol.
Des mesures concernant les soins et l'alimentation des animaux sont pourtant possibles.

Concernant la santé animale, la prévention est essentielle. Des **conditions de logement saines** ainsi qu'une **bonne conduite des pâturages** et une **alimentation équilibrée** permettent d'éviter bon nombre d'affections parasitaires ou de maladies. En cas d'échec, il faut **limiter les traitements allopathiques** et recourir autant que possible à des **méthodes alternatives** telles que celles utilisées notamment en Agriculture Biologique (phytothérapie, homéopathie, oligothérapie, aromathérapie) dont l'efficacité est avérée dans de très nombreux cas.
Concernant les produits alimentaires, il est nécessaire de **limiter le recours aux concentrés** qui augmentent les rejets d'azote et de phosphore.

L'irrigation

L'agriculture effectue des prélèvements d'eau de plus en plus importants en raison du développement des cultures irriguées. L'irrigation par gravité (réseaux de béales ou rases) est une pratique ancienne mais en désuétude. Par contre l'arrosage des cultures, s'est développé de 1 million d'hectares en 1988 à plus de 2 millions d'hectares pour l'ensemble de la France.
Pour les agriculteurs, l'irrigation permet aujourd'hui d'accroître les rendements (+ 20 à 40 q/ha pour le maïs), pallier les manques à gagner des année sèches et théoriquement diversifier leurs productions (maraîchage, semences…) mais dans les faits l'irrigation aboutit à la **monoculture de maïs** (60% des surfaces irriguées en France).
En Auvergne, la surface irriguée est de l'ordre de 30 000 ha soit ¾ de la surface potentiellement irrigable (environ 40 000 ha). La plupart des cultures irriguées sont les cultures éligibles au titre des aides de la PAC (céréales, oléagineux et protéagineux). Ainsi les 2/3 de ces surfaces irriguées en Auvergne sont aussi consacrées au maïs (grain et semence).
Les investissements sont importants, les subventions sont très élevées (de 50 à 90 %). Le seuil de rentabilité pour les céréales varient ainsi de 20 à 45 quintaux par hectare (pour des céréales à 12 €/q). Les équipements se font la plupart du temps de manière individuelle. Les pompages directs dans les rivières diminuent pour se reporter sur les nappes alluviales (principale ressource en eau potable de la Région) dont elle dissipe en gros 15m^3/s en période d'étiage (30 000 ha irrigués Auvergne) Aujourd'hui le développement de périmètres irrigués semble subordonné à la création de retenues collinaires, baptisées aussi bassines ou réservoirs de substitution. Leur capacité au niveau régional représente désormais 7 millions de m^3.

L'irrigation agricole consomme en été 10 fois plus d'eau que les autres usages L'irrigation présente de plus des problématiques différentes des autres usages de l'eau car il s'agit d'une consommation nette (très peu de retour aux milieux naturels) principalement concentrée sur la période estivale (période de croissance des végétaux), période où les débits des cours d'eau sont les plus bas. Il en résulte de nombreux problèmes de **déficits des débits d'étiage** des rivières. On assiste souvent à un assèchement des petits cours d'eau, une

eutrophisation des rivières et plans d'eau, une concentration des polluants ce qui perturbe les conditions de vie de certaines espèces.
Pour pallier ces problèmes, des ouvrages de stockage de l'eau ont été construits sur de nombreux cours d'eau afin de soutenir les débits d'étiage. Ceci n'est pas sans conséquence non plus pour les milieux aquatiques. En effet, les **barrages** engendrent un réchauffement des eaux (pollution thermique), une augmentation des pertes par évaporation et représentent un obstacle infranchissable lors de la migration des poissons. Les **retenues artificielles en talweg** inhibent encore le transit des sédiments et sont un siège d'eutrophisation de l'eau. La création de **retenues collinaires** (non liés aux cours d'eau) est également problématique car elle soustrait au milieux aquatiques de grandes quantités d'eau du fait de leur multiplication.

Les prélèvements sont variables selon la nature des cultures à irriguer. Le maïs se révèle l'espèce la plus sensible au manque d'eau. Le tournesol ou le sorgho sont plus résistants. Mais les quantité prélevées sont méconnues compte tenu de l'imprécision des réglages des systèmes d'irrigation.
La nouvelle PAC prévoit d'imposer dès 2006 la mise en place de compteurs d'eau sur tous les systèmes d'irrigation afin de contrôler les quantités d'eau prélevées. Cette mesure, bien que nécessaire, n'est pas suffisante. Il est en effet indispensable de **repenser la gestion de l'eau**. L'irrigation en pleine journée des cultures, par jour de forte chaleur, est une aberration. L'organisation des tours d'eau, qui définissent le partage de l'eau entre différents secteurs irrigués, est sans doute un facteur important concernant cette gestion. Elle doit être repensée. D'une manière générale, la **consommation globale d'eau doit être diminuée**.
On peut ainsi **améliorer les techniques d'irrigation** pour limiter les impacts négatifs. La micro-aspersion ou le goutte à goutte sont des techniques efficaces pour le maraîchage. Il est essentiel d'apporter la juste quantité d'eau, au bon moment et au bon endroit. A noter que l'excès d'eau, par rapport aux besoins des plantes, peut induire des phénomènes de **lessivage des nitrates** et autres produits chimiques de traitement (phytosanitaires) qui s'accumulent dans les nappes sous jacentes.
La création de **bassins d'orage à vocation agricole (individuels ou collectifs)**, c'est à dire dont les eaux de pluie seront utilisées pour l'irrigation, serait une autre solution sous réserve d'une étude d'impact au cas par cas.

A terme, les pratiques d'irrigation doivent **être limitées** à ce que peut supporter sans dommage l'environnement. La production agricole devrait se faire au cours des prochaines décennies **selon les possibilités agronomiques offertes par les conditions pédo-climatiques régionales.**

Le drainage

En Auvergne, près de 100 000 ha sont drainés. La progression enregistrée est de 2 000 ha par an. La superficie moyenne équipée atteint aujourd'hui au niveau régional 14 ha par exploitation.

Cette technique est maintenant **à prohiber**. Elle fait disparaître les prairies et zones humides qui jouent un rôle fondamental dans la régulation des écoulements et dans la dénitrification de l'eau (présence de bactéries dénitrifiantes). Ces milieux renferment, qui plus est, des espèces animales et végétales très variées.
Le drainage perturbe le fonctionnement hydrologique des bassins versants (accélération des écoulements et accentuation des étiages qui conduit jusqu'à l'assec des cours d'eau en aval). Il induit également des effets indirects tels que l'intensification des pratiques et la mise en culture de prairies.
Dans certains cas, en vue de restaurer ou de reconstituer des zones humides, les installations existantes doivent être retirées. Dans tous les cas, aucune nouvelle autorisation ne doit être accordée.

L'emprise des nappes alluviales de l'Allier

Il est important d'opérer un **recul de l'agriculture** le long de l'axe Allier et maintenir le fuseau fréquemment inondé exempt de cultures pour limiter les risques de pollution et d'atteintes à la ressource en

eau. En effet, les crues sur les terres labourées emportent de grandes quantités de particules fines qui altèrent la qualité de l'eau voire colmatent le lit des rivières. Elles favorisent également la dispersion de molécules toxiques renfermées dans les sols (produits phytosanitaires) Il faut donc réimplanter plus largement des **surfaces en herbe** en lieu et place des cultures et préserver les quelques **prairies** qui demeurent, surtout en zone inondable. Ces zones peuvent servir à l'élevage extensif de bovins, équins ou ovins.
Il est également urgent de ne **plus aménager de structures fixes**, type station de pompage, qui nécessiteront par la suite d'être protégées contre les crues et donc d'ériger des ouvrages de protection qui contrarient la libre divagation de l'Allier.

Pour plus d'éléments : Cf. plate-forme Eau de la FRANE.

Les paysages

Composante du patrimoine naturel et culturel, les paysages doivent bénéficier d'une protection. Ainsi, le maintien d'espaces naturels (landes, bosquets, haies, mares, zones humides…etc.) au milieu des espaces agraires est indispensable afin de préserver la biodiversité et pour ne pas s'acheminer vers une uniformisation des paysages. Il est aussi fondamental de préserver les couloirs ou corridors biologiques garantissant une continuité entre les divers éléments paysagers qui sont par ailleurs nécessaire à la faune sauvage pour se déplacer d'un territoire à l'autre.

Or aujourd'hui, suite à la modernisation constante des techniques agricoles, les paysages sont menacés. Le "culte de la mécanisation" encourage les agriculteurs à se doter de machines toujours plus puissantes aux gabarits grandissants. Les surfaces des parcelles agricoles doivent être accrues pour pouvoir manœuvrer ces nouveaux engins. Des opérations d'aménagements fonciers sont alors engagées, et bien qu'utiles au développement de nos territoires, elles génèrent des impacts souvent désastreux sur nos paysages. Une meilleure prise en compte des valeurs écologique, économique et esthétique des éléments paysagers et l'assurance de leur préservation, ou de leur restauration, doit être garantie lors de ces projets de refonte du territoire. La FRANE n'est pas non plus insensible à la conservation du patrimoine architectural équilibré avec les autres composants du paysage.

Les haies

Une recommandation indispensable est de **ne plus arracher les haies** sans discernement. La plupart jouent un rôle fondamental (filtre de l'eau, brise-vent, barrière anti-érosion…) et ne peuvent être remplacées. Certaines peuvent être supprimées à condition de prévoir des replantations dans des secteurs plus appropriés eu égard aux nécessités de refonte des parcellaires agricoles, … etc.
Dans les zones où les haies sont peu présentes (en Limagne par exemple), elles doivent être impérativement replantées notamment si les risques d'érosion sont importants voire avérés (coulées de boues). Elles doivent être par la suite **entretenues de manière adaptée** : éviter les girobroyages et utiliser les lamiers, ne pas intervenir de manière systématique et trop répétée et réserver ces interventions aux périodes appropriées (hors nidification).
Il est nécessaire également de préserver la qualité des éléments fixes du paysage (arbre isolés, haies, mares, fossés…). Rappelons que ceux-ci, outre leur fonction esthétique, sont un support pour la biodiversité et constituent un réservoir d'auxiliaires important. Les traitements phytosanitaires pratiqués trop près des haies détruisent la faune et la flore qui y sont inféodées. Il est nécessaire de préserver ces espèces en implantant des **bandes enherbées** le long des haies situées dans les champs.

Les zones humides

Leur rôle hydrologique fondamental n'est plus à démontrer. Mais les zones humides ont également des intérêts moins directs. Elles accueillent un grand nombre d'espèces dont certaines jouent un rôle intéressant

dans les agro-systèmes. Elles peuvent ainsi être considérées comme des réservoirs d'espèces auxiliaires contre les parasites (surtout Oiseaux). Elles sont aussi des éléments patrimoniaux remarquables dans les paysages auvergnats (présence d'espèces rares ou menacées). En France 2,5 millions d'hectares soit les 2/3 des zones humides ont disparu au cours du XX^{ème} siècle (la surface d'environ cinq départements). Trop longtemps drainées et asséchées pour agrandir les surfaces exploitables, les zones humides doivent être aujourd'hui conservées voire reconstituées dans certaines zones (ex. en Limagne et Planèze de Saint-Flour). Il est aussi parfois nécessaire de préserver les plus fragiles en évitant de trop les exposer aux déjections et au piétinement du bétail. Une simple **mise en défens** permet alors de les protéger durablement (surtout pour les tourbières).

D'autres actions peuvent relever d'une **gestion pastorale adaptée** (choix des animaux, du chargement, …etc.). Il est essentiel de se tourner vers les structures compétentes (Conservatoires des espaces naturels, associations d'environnement) pour établir un cahier des charges en accord avec les nécessités de préservation de ces milieux.

La déprise agricole

L'**élevage des herbivores** parce que consommateur d'espace, constitue**, s'il est bien raisonné**, un moyen de lutte contre la déprise agricole. Les pratiques de la conduite à l'herbe sont aussi très importantes car elles permettent d'extensifier les productions animales. Les estives permettent ainsi de préserver des espaces ouverts en zone de moyenne montagne, où la désertification est importante. Il est donc nécessaire de faire perdurer ces pratiques séculaires.
L'augmentation croissante des achats de viande provenant d'Amérique du Sud ou de Nouvelle Zélande est à ce titre une véritable hérésie…

L'air

La qualité de l'air, c'est une évidence, doit être préservée. L'agriculture, comme beaucoup d'autres activités humaines, a un impact sur la qualité de l'air.
Les produits phytosanitaires sont notamment responsables de pollutions transfrontalières (transfert de polluants entre les zones chaudes et les zones froides de la planète – ex. du DDT retrouvé dans des carcasses de baleines…). Dès leur application, une partie de ces produits se volatilisent puis sont dispersés dans l'atmosphère. Ils retombent au sol avec les pluies. Or ces produits sont toxiques, certains ont des effets mutagènes, cancérigènes ou tératogènes avérés. Le respect des conditions d'application (pluviométrie, vent, …etc.) doit permettre de limiter les phénomènes de dérive et de dispersion des produits phytosanitaires. La meilleure solution reste cependant de limiter le recours à ces produits en **privilégiant d'autres modes de lutte**.
L'agriculture rejette également dans l'atmosphère des quantités d'ammoniac très importantes. En France, l'ammoniac provient principalement des élevages (fermentation entérique des ruminants, décomposition de l'urine et des effluents d'élevage…). Plus de 40 % de l'azote ingéré par les animaux est perdu notamment lors du stockage ou de l'épandage des effluents. Des pratiques telles que l'**enfouissement immédiat des lisiers** épandus permettent de limiter les pertes d'ammoniac.

L'agriculture génère aussi des émissions de gaz à effet de serre (CO_2, CH_4, N_2O) qui contribuent à l'effet de serre additionnel (réchauffement global de la planète) et, dans une moindre mesure, au phénomène des pluies acides. Ainsi, on estime aujourd'hui à 20% la contribution globale de l'agriculture (élevage + cultures) dans l'émission de ce type de gaz (données CORINAIR).
Certaines pratiques telles que l'écobuage participent également à la dégradation de la qualité de l'air (dégagement de CO_2 et dioxines). De plus, la conversion des prairies en terres arables réduit la capacité des terres agricoles à stocker le dioxyde de carbone (mécanisme de la photosynthèse des végétaux chlorophylliens) puisque le couvert végétal n'est pas permanent et génère une production accrue de CO_2 lors de sa destruction et d'autres impacts sur l'environnement (relargage de nitrates).

Peu de solutions techniques permettent de réduire ces émissions. Il est donc utile de **modifier les itinéraires techniques** (moins de recours aux engrais et produits phytosanitaires dont la production génère des émissions, limiter le travail du sol…), favoriser les processus naturels et surtout la photosynthèse en cessant de diminuer les surfaces de **prairies permanentes** et les **haies**. Le développement de **systèmes agro-forestiers** serait aussi une mesure importante.

La biodiversité

La biodiversité représente l'ensemble des formes du vivant sur notre planète, que ce soit les espèces ou leurs associations (milieux...). Elle concerne aussi bien l'eau, l'air, que le sol. La conservation en bon état de ces éléments physiques est donc une nécessité tout aussi importante. Une partie de cette biodiversité est directement utilisée par l'homme, en particulier en agriculture. Ainsi les abeilles pollinisent les plantes, les bousiers font disparaître les fèces des animaux domestiques, les carabes limitent les populations de limaces, les vers de terre maintiennent la fertilité des sols… On pourrait citer une multitude d'autres exemples. Beaucoup de personnes ne pressentent pas l'utilité de cette biodiversité et la « massacrent » allègrement (avec des phytosanitaires en particulier, ou en détruisant les refuges de la petite faune).

Pour toute cette organisation, on peut parler de **biodiversité fonctionnelle**. Si elle était trop dégradée, il n'y aurait plus d'agriculture. Sa protection est de la plus haute importance. Il est regrettable que beaucoup d'agriculteurs privilégient souvent les pratiques agricoles chimiques et oublient ce que la nature fait pour eux ! Les applications successives d'herbicides ayant le même spectre d'action conduisent à une spécialisation de la flore : seules restent les espèces adaptées, généralement à fort pouvoir de régénération. La diversité de la flore adventice s'appauvrit.

La conservation de la biodiversité fonctionnelle implique celle de la **biodiversité des espèces** qui y contribuent. Elles sont très nombreuses, et souvent peu ou pas visibles : insectes, champignons, et tous les micro-organismes du sol dont il a déjà été question. C'est pourquoi le maintien de zones de « compensation écologique » au sein des systèmes agraires est de la plus grande importance. En Suisse par exemple, leur surface cumulée est subventionnée à hauteur de 7 % en zone cultivée. Ce pourrait être un objectif pour la France. Il serait très intéressant de laisser ça et là des cultures sans herbicides pour conserver des plantes messicoles (flore associée aux cultures), de conserver quelques prairies pour une fauche tardive, etc… Il est évident que ces pratiques doivent être réfléchies pour être efficaces, prises en charge financièrement par la Société, puisqu'il est souhaitable que le coût de la préservation de ce bien collectif soit partagé.

Au sein de cette biodiversité, l'attention se porte souvent sur la flore et la faune **patrimoniales.** Elles sont constituées d'espèces qui ont aussi un rôle (prédateur par exemple), mais sont rares et souvent jugées « belles » : Orchidées, Libellules, papillons, Oiseaux, Chauve-souris, etc… Cet aspect de la biodiversité est suivi de près par les naturalistes, et est inscrit pour partie dans les listes d'espèces protégées. Malheureusement, la protection de ces espèces est souvent illusoire : destruction d'habitats, pratiques agricoles peu respectueuses, erreurs de chasse ou braconnage… Beaucoup de lois existent. Reste à les faire respecter !

Un autre volet est la **diversité génétique**. Depuis des siècles, l'homme a patiemment sélectionné des centaines de races ou de variétés domestiques, animales ou végétales, répondant à des besoins, des usages, des conditions de vie également variés. Il faut développer les mesures pour conserver cet immense capital d'expériences, qui peut suppléer à bien des OGM. Il s'amenuise de façon critique actuellement sous la pression des standardisations commerciales.

Certains territoires réputés pauvres ou désertiques sont également à préserver sur des grandes surfaces qui constituent une réserve génétique pour la biodiversité. La « mise en valeur » ou colonisation de ces territoires apporterait un bénéfice économique limité et serait nuisible aux autres fonctions de ces territoires.

Cf. publication de la FRANE à paraître en 2006 « Agriculture et Biodiversité : enjeux et intérêts réciproques »

II. PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES

L'énergie

Les enjeux énergétiques sont importants car la filière agricole représente **2% de la consommation énergétique nationale**.
L'énergie consommée est aujourd'hui essentiellement d'origine fossile dont la disponibilité est limitée dans le temps et dont l'utilisation pose des problèmes (pollution notamment).
On estime qu'il faut 2 tonnes équivalent pétrole pour produire 1 tonne d'engrais, or actuellement la France consomme environ 35 millions de tonnes d'engrais par an… L'agriculture utilise ainsi quatre fois plus d'énergie que n'en contiennent les denrées alimentaires qu'elle produit.

1. Maîtriser l'énergie sur les exploitations agricoles

Concernant la consommation au champ, il est nécessaire de raisonner les itinéraires techniques afin de **limiter le travail du sol** et donc limiter la consommation de carburants.
Il est également indispensable de **réduire la consommation des autres intrants** (engrais, produits phytosanitaires) afin de limiter les consommations indirectes d'énergie.

Pour ce qui est de la consommation au niveau des bâtiments agricoles, de nombreux efforts peuvent être conduits. Il est avant tout nécessaire d'établir un bilan au niveau des exploitations via la réalisation de diagnostics énergétiques. Des pistes d'**économie d'énergie** peuvent alors être identifiées : isolation thermique des bâtiments, amélioration de l'efficacité énergétique des équipements (régulation de chauffage, éclairage), contrôle et réglage des moteurs (tracteurs...)… etc.

2. Utiliser des énergies renouvelables

Les économies d'énergie peuvent constituer une grande avancée. Elles doivent, pour une plus grande préservation de l'environnement, s'accompagner d'une diversification du mode de production d'énergie au niveau des exploitations. Les exploitations agricoles sont d'ailleurs très adaptées à l'utilisation des énergies renouvelables.

Le bois est une ressource facilement mobilisable pour les agriculteurs (entretien et valorisation du bois de haies). Le **bois-énergie** est donc une alternative intéressante.
L'**énergie solaire** est aussi bien adaptée aux bâtiments agricoles car ils présentent des surfaces de toit importantes pour l'installation de panneaux solaires. Il est ainsi possible d'assurer la production d'eau chaude pour l'exploitation (solaire thermique) ou de mettre en place un système de séchage en grange…
Le solaire photovoltaïque est aussi utilisable en vue de produire de l'électricité pour des bâtiments isolés ou des clôtures électriques.
L'**énergie éolienne**, facile à implanter dès lors que les mâts ne sont pas très hauts, peut permettre également d'assurer une production d'électricité. Elle est ainsi utilisable pour pomper l'eau destinée à l'abreuvement du bétail. …

Toutes ces énergies méritent d'être plus largement développées au niveau des exploitations agricoles. Des conseillers techniques sont disponibles auprès de diverses structures pour guider les agriculteurs dans leurs choix. Des aides financières peuvent être sollicitées pour ceux qui décident de franchir le pas….

3. Produire de l'énergie ?…

Si l'agriculture consomme beaucoup d'énergie, elle peut aussi en produire à partir de la biomasse…

C'est le cas avec le **biogaz** obtenu à partir de cultures méthanisables ou de déjections animales et qui peut être directement valorisé sur l'exploitation (production de chaleur ou d'électricité).

C'est aussi le cas avec les **biocarburants** (bioéthanol et biodiesel) élaborés à partir de colza, tournesol, betterave ou céréales. Certains dispositifs réglementaires tel que le gel des terres encourage cette reconversion de l'agriculture.
Mais bien que les propriétés environnementales des biocarburants semblent intéressantes (réduction des gaz à effet de serre), une réflexion plus poussée concernant ces nouveaux carburants relativise leur intérêt réel. La production de biocarburants pourrait consommer autant d'énergie qu'elle en produit. Il faut en effet déduire de cette production d'énergie l'énergie consommée par les procédés intermédiaires (récolte, engins, engrais, transformation...). L'énergie nette produite par hectare pour ces cultures est alors de l'ordre de 0,75 Tep (tonnes équivalent pétrole)… Ceci implique que pour produire 50 millions de Tep (notre consommation actuelle par an pour les transports), il faudrait mobiliser 2 à 3 fois la surface agricole actuelle. C'est impossible, par contre cette production peut couvrir la consommation agricole actuelle (de l'ordre de 4 millions de Tep par an).
Les biocarburants ne pouvant constituer qu'un appoint marginal aux besoins énergétiques nationaux, il est vivement souhaitable de les réserver à la production alimentaire et de **privilégier l'autoconsommation**. La filière biocarburant ne devrait être développée que pour assurer l'autonomie énergétique des exploitations agricoles. Les huiles brutes produites seraient utilisées à la ferme comme carburant par les agriculteurs eux mêmes.
Des calculs montrent que la culture d'oléagineux sur 18 % de la surface de chaque exploitation pourrait satisfaire leurs besoins annuels de carburant. Cette autonomie énergétique de l'agriculture serait des plus appréciables en cas de crise pétrolière…

Mais attention, ces cultures, dont les produits ne sont pas destinés à la consommation humaine, ne devront pas faire appel à des techniques de production trop intensives. La production de biocarburants ne doit pas, sous prétexte de résoudre certains problèmes environnementaux, conduire à intensifier les pratiques agricoles destinée à cette production. Il semble souhaitable de **régir davantage les techniques et conditions de production** des cultures énergétiques.

Cette voie, comme toutes celles consacrées aux énergies renouvelables, doit être développée pour permettre de réduire la consommation d'énergies fossiles. Ainsi l'annonce du plan national biocarburant 2005-2007 qui prévoit d'augmenter la production de biocarburants semble annoncer un changement important à condition toutefois de prendre en compte les propositions des associations de protection de l'environnement…

Les pratiques agricoles alternatives

Les traitements chimiques et leurs inconvénients

La lutte chimique est à l'heure actuelle la technique la plus employée par les agriculteurs pour combattre les attaques parasitaires, les adventices et les maladies. Or cette lutte, basée sur l'utilisation de produits chimiques hautement toxiques, pose de nombreux problèmes :

- contamination des chaînes trophiques,
- pollution des milieux naturels,
- atteintes à la biodiversité et notamment aux insectes pollinisateurs (abeilles et autres),
- phénomènes de résistance chez les organismes combattus donc diminution de l'efficacité de la lutte chimique.

Il faut donc améliorer la pertinence des interventions et limiter les impacts sur l'environnement.

Une protection des cultures, efficace et raisonnable, peut se résumer ainsi :
- agir en **prévention :** favoriser les auxiliaires via l'aménagement de l'exploitation (haies, bandes enherbées, jachères…), rotation longue des cultures, assolements diversifiés, cultures intercalaires, pratiques culturales (binage, faux-semis…), fertilisation limitée,
- établir une **surveillance** régulière de ses parcelles pour agir en temps opportun,
- convenir d'un **seuil de tolérance** en deçà duquel aucune lutte n'est entreprise,
- lutter de manière raisonnée **avec priorité aux mesures alternatives** (techniques culturales, lutte biologique, lutte biotechnique et en dernier recours pesticides de moindre incidence écologique),
- utiliser des **variétés résistantes** ou tolérantes.

Il est essentiel d'**éviter l'usage systématique des pesticides** en traitement préventif et ce en recherchant plutôt à mieux prendre en compte les phénomènes biologiques qui s'exercent au niveau des parcelles agricoles (pollinisation, décomposition de la matière végétale…).
Il faut également penser à **valoriser les processus naturels** qui permettent de réguler les espèces vivantes : éviter la prolifération d'espèces nuisibles en favorisant leurs prédateurs ou antagonistes grâce à une organisation du parcellaire adaptée, une bonne maîtrise de la gestion des rotations, de la fertilisation… On doit ainsi pouvoir maintenir les populations de ravageurs à un niveau d'infestation acceptable.
Il existe également des moyens de lutte autres que la lutte chimique, il s'agit de **techniques dites alternatives**. La FRANE soutient toutes ces techniques et souhaite qu'elles soient développées.

La lutte biologique

La lutte biologique consiste en l'**utilisation d'organismes vivants**, ou de leurs produits, pour réduire les dégâts causés par des ravageurs. Elle repose concrètement sur l'utilisation des ennemis naturels des organismes responsables des dégâts agricoles. L'exemple le plus connu est certainement l'utilisation de la coccinelle contre les pucerons. On peut citer également la lutte avec les trichogrammes contre la pyrale du maïs.
La lutte biologique n'est pas nouvelle. Au XIX^{ème} siècle, on parquait déjà des porcs ou des volailles dans les champs ou les forêts pour éliminer les formes hibernantes d'insectes dans la litière végétale.
Mais la lutte biologique est depuis longtemps reléguée au second rang derrière la lutte chimique et les voies de recherche correspondantes ont été peu exploitées. Elle concerne aujourd'hui moins de 5% des surfaces cultivées. Cette technique doit être développée hors cadre de l'Agriculture Biologique qui la pratique déjà fortement.

La lutte culturale

La lutte culturale est basée sur la mise en œuvre de pratiques qui favorisent les phénomènes naturels de régulation des espèces. Ces pratiques doivent permettre de stimuler les antagonismes naturels entre les ravageurs et leurs prédateurs et la résistance des cultures.
Les principes essentiels de cette méthode sont le **maintien des haies** et des **espaces naturels interstitiels**, le **fractionnement des fumures** (en particulier azotées) et l'emploi de certaines techniques d'entretien du sol telles que l'**enherbement** contrôlé associé au broyage (attention aux périodes d'intervention), l'**enfouissement** ou le **compostage** des résidus de culture.

Parmi ces techniques, certaines concernent tout d'abord la lutte contre les adventices :
- modification de l'assolement (plantes sarclées, engrais verts) et allongement de la rotation,
- destruction d'adventices par désherbage thermique ou désherbage mécanique (binage, sarclage, buttage, voire hersage),
- bonne gestion de l'interculture (faux-semis),
- maîtrise de la densité et de la date du semis,
- emploi de méthodes de lutte non chimiques : techniques biologiques,
- diminution des doses d'azote au cours de la fertilisation (la plupart des adventices étant nitrophiles),

- prise en compte des précédents culturaux,
- culture de plantes pièges à nitrates.

D'autres techniques concernent la lutte contre les ravageurs des cultures (animaux, insectes, champignons…) :
- utilisation de variétés résistantes non OGM,
- façons culturales défavorables aux ravageurs (rotations),
- élimination de la coïncidence phénologique entre la plante hôte et ses parasites (utiliser des variétés plus précoces ou plus tardives, ou décaler les dates de semis afin d'éviter la coïncidence dans le temps entre sensibilité de la plante et pression parasitaire)
- valorisation des structures paysagères pour favoriser les auxiliaires ou freiner l'installation des ravageurs,
- fertilisation limitée (l'azote peut modifier la composition de la sève et attirer des ravageurs),
- connaissance des modes d'activité des auxiliaires et des ravageurs afin de cibler les périodes de traitement, si le traitement est absolument nécessaire, et les produits adaptés,
- utilisation d'outils d'aide à la décision (pièges à insectes, modèles de prévision des maladies cryptogamiques…) en relation avec le SRPV (Service Régional de la Protection des Végétaux).

Dans le cas où un traitement chimique s'avère inévitable, il est primordial de :
- bien choisir le pesticide employé,
- privilégier les produits sélectifs et peu toxiques (s'ils existent et s'ils sont homologués),
- respecter les conditions de traitement (avant, pendant et après le traitement).

La lutte biotechnique

Elle repose sur l'utilisation de molécules chimiques qui perturbent le métabolisme hormonal des insectes ou empêchent la rencontre des sexes (**confusion sexuelle**). Ces produits ont l'avantage d'être sélectifs et leur innocuité pour l'homme et l'environnement semble reconnue. La technique la plus répandue est la lutte avec phéromones générant une confusion chez les mâles qui ne retrouvent plus les femelles (brouillard sexuel). La reproduction ne peut avoir lieu et les ravageurs disparaissent progressivement.

La lutte intégrée

C'est l'**emploi combiné et raisonné de toutes les méthodes** de lutte dont on dispose pour maintenir la nuisibilité des ennemis des cultures à un niveau tolérable. **Le but n'est pas d'éradiquer les ravageurs mais d'abaisser leurs effectifs pour que les dégâts générés soient moindres et économiquement acceptables**. Dans ce cadre, la lutte intégrée n'exclut pas le recours aux pesticides mais de façon raisonnée et maîtrisée (traitements curatifs uniquement et limitation maximale des traitements et des doses appliquées).

… en bref

La lutte chimique est aujourd'hui encore une priorité affichée pour la majorité des agriculteurs. Il est primordial à présent de **développer les autres moyens de lutte**. Il faut notamment rétablir les recherches interdisciplinaires à ce sujet.
Mais la meilleure façon de s'assurer du bon état sanitaire des plantes cultivées est de **stimuler les associations nutritives plante/microflore du sol**. En effet, ces associations sont à la base de la résistance des plantes au parasitisme.
Plusieurs techniques concourent à stimuler la biologie du sol :
- la présence de légumineuses dans les assolements (fixation de l'azote de l'air par des bactéries symbiotiques),

- l'entretien organique du sol lié à des techniques d'incorporation, de transformation (compostage)…,
- le maintien de l'aération du sol par des techniques de travail légères,
- les amendements calcaires et magnésiens qui augmentent le pH (en sol acide),
- l'apport d'engrais insolubles, en quantités modérées, qui nécessitent un intermédiaire microbien pour être assimilable par les plantes,
- la limitation voire la proscription de l'utilisation de pesticides qui perturbent l'activité de la rhizosphère et de beaucoup d'autres systèmes en aval.

Les OGM

La recherche de l'amélioration des performances et des qualités des produits végétaux ou animaux accompagne depuis toujours le développement de l'agriculture.
Jusqu'à récemment la sélection végétale et animale ou l'hybridation restaient les moyens les plus utilisés pour atteindre l'excellence agricole. Aujourd'hui, ces techniques semblent désuètes.
L'avenir se veut être aux biotechnologies et notamment à la transgénèse qui permet de produire des organismes génétiquement modifiés (OGM). Cette technique modifie le patrimoine génétique des espèces pour produire des espèces dotées de propriétés "intéressantes" ou des molécules particulières, à visée thérapeutique par exemple.
Cependant, la technique permettant d'obtenir des OGM est loin d'être parfaitement maîtrisée et de nombreuses inconnues subsistent concernant les risques directs et indirects sur l'environnement et la santé que peut comporter à moyen et long terme la dissémination d'OGM dans la nature.

En 2002, la surface mondiale cultivée d'OGM représentait près de 60 millions d'hectares et augmente depuis de plus de 10% par an.
L'Auvergne est concernée, comme toutes les régions françaises, mais surtout parce que des cultures OGM sont en place sur ses communes (Beaulieu, Issoire, Le Broc, Neschers, Nonette, Joze et Saint-Bonnet). D'autres ont déjà été menées à Clermont, Marsat, Le Cendre, Artonne et Clémensat. D'autres seront peut-être implantées à l'avenir …

La recherche sur les OGM concerne **divers domaines d'application**. De l'agriculture à la médecine, en passant par l'alimentation et l'industrie, les OGM semblent vouloir s'imposer comme un des outils de demain. Toutes ces voies de recherche sont intéressantes mais peuvent toujours être explorées sans recourir aux OGM, surtout concernant les perspectives agricoles…

Les **risques** liés aux OGM apparaissent **nombreux et insuffisamment évalués** sur le plan environnemental et sanitaire. Nous entrevoyons d'ores et déjà l'augmentation de l'intensification des pratiques agricoles, et donc des impacts environnementaux de l'agriculture. Les risques concernant la santé humaine sont largement pressentis et exigent que nous fassions preuve de plus de prudence et de discernement.
Nous sommes également déjà confrontés aux limites d'un système basé sur la "maîtrise" du vivant et des processus naturels (pollutions génétiques des cultures non OGM, actions juridiques…).

Les OGM ne seront pas, de toute manière, la solution miracle. Ils se heurteront très bientôt aux mêmes phénomènes de résistance des parasites que les autres techniques de lutte. Comme dans les domaines chimique et pharmaceutique, il faudra sans cesse créer de nouveaux OGM.
Or, il existe **beaucoup d'autres possibilités** pour réussir des cultures. Il est impensable de privilégier certaines voies au détriment d'autres moins coûteuses et moins risquées.
Tous les efforts de recherche pour les OGM seront opérés au détriment d'autres voies, notamment la recherche concernant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Cela n'encourage aucunement les efforts consentis par certains agriculteurs et va à l'encontre du principe de développement durable.

Le contexte de la mise en place des OGM s'avère d'autre part plus que contestable. La transparence ne semble pas de mise ; les intérêts financiers prévalent sur le bon sens. Sur le plan socioéconomique, leur utilisation constitue une menace sérieuse.
Il faut alors se poser la question : « à qui cela profite ? ». Les grandes firmes ont certes intérêt à imposer leurs nouveaux produits mais l'intérêt de la Société est tout autre. L'appropriation du vivant qui résulte des brevets déposés par ces firmes n'est moralement pas acceptable. La **main mise sur le monde agricole** que permettent ces brevets est également intolérable. Une telle situation est inacceptable et cela conduit à l'augmentation du contrôle de l'agriculture au niveau mondial par quelques grandes firmes

La FRANE estime que la mise en œuvre des OGM dans l'agriculture est actuellement inutile, voire dangereuse pour l'environnement et la santé humaine. A terme, elle asservirait les agriculteurs et les laboratoires aux grandes firmes qui les produisent et risquerait de créer des désastres écologiques aujourd'hui insoupçonnables. L'ensemble de la filière agroalimentaire pourrait aussi être bouleversée.
Les multiples incertitudes qui planent sur le dossier des OGM obligent à exiger le **respect du principe de précaution** et à **stopper la culture en plein champ des OGM** en Auvergne et ailleurs.

Cf. synthèse technique et position de la FRANE sur les OGM.

Les élevages industriels

Les élevages industriels sont des élevages hors sol dont la taille va au-delà de ce qu'un agriculteur peut normalement gérer. La FRANE est très critique face à ce genre d'élevage qui génère des rejets importants dont l'avenir n'est pas toujours clair. Elle suit avec intérêt le travail effectué par l'Association qui se bat contre les élevages industriels (CNCEI) !
La FRANE n'est pas opposée au développement de l'élevage porcin dans notre région. Elle y est même favorable pour que puisse être désintensifiées les zones de production actuelles. Il est toutefois nécessaire d'établir une réflexion globale pour déterminer quel type de système est acceptable pour l'Auvergne.
La FRANE est ainsi très favorable à des ateliers d'élevage (porcs, volailles,..) en phase avec les exploitations agricoles, c'est à dire des ateliers dont la taille soit compatible avec les surfaces consacrées à la production de l'alimentation du bétail et qui permettent d'épandre les effluents produits sur l'exploitation. Dans ce cas, les sols de l'exploitation doivent permettre un recyclage efficace et propre des rejets. On cherchera à tout prix à éviter la production de lisiers (caillebotis) dont l'épandage présente d'importants risques de pollution des eaux. Ainsi pour les porcs des techniques d'élevage avec de la paille, de la sciure, des litières biomaîtrisées, ou tout technique « propre » ne posent pas de problème. Seul le "**lien au sol**" c'est-à-dire l'auto-production d'une grande partie des aliments du bétail, garantit des surfaces d'épandage suffisantes. On fera aussi attention à la gestion des odeurs pour respecter les riverains.

La FRANE est prête à participer avec les représentants de l'Agriculture à la recherche de solutions acceptables qui permettraient en outre de limiter la masse importante de porcs et de volailles importées en Auvergne, et produites en Bretagne ou à l'étranger.
Dans l'attente de cette réflexion, la FRANE encourage le développement de l'élevage sur paille et litières biomaîtrisées et est favorable à l'élevage en plein air à condition que la surface consacrée soit suffisante, le chargement opéré raisonnable (il doit rester de la végétation dans les parcs) et les conditions géographiques et géologiques favorables (pas en zone sensible pour le ressource en eau : cours d'eau, source ou nappe aquifère).

Les campagnols terrestres

Le campagnol terrestre, qui est sujet à des pullulations cycliques, peut occasionner de nombreux dégâts dans les prairies d'Auvergne. Il altère ainsi la quantité et la qualité des fourrages. Le campagnol pose également des problèmes de santé publique graves puisqu'il est vecteur de l'échinococcose alvéolaire (maladie parasitaire transmissible à l'Homme due au développement d'un ver dans le foie). Il semble donc important

de limiter les populations de cette espèce mais la lutte doit être raisonnée, ciblée et surtout respectueuse de l'environnement.

De plus en plus d'études montrent qu'il est indispensable de conserver ou de réaménager des **structures paysagères défavorables aux campagnols terrestres** (haies, structures favorisant l'installation de prédateurs). Les prédateurs à favoriser doivent être généralistes de préférence, car en cas de pénurie de campagnols ils s'adapteront et resteront sur les sites. Ils seront alors capables de maintenir une pression de prédation constante. Des opérations pilotes peuvent être conduites, notamment dans le cadre des politiques actuelles d'aménagement du territoire. Le travail en cours à l'ENITAC doit être à ce titre soutenu.

Le **piégeage** est une lutte efficace. Il est raisonnable de penser que cette lutte est réalisable à grande échelle (ex. de Mouthe dans le Doubs) si des moyens financiers sont débloqués (rémunération à la queue de campagnol par exemple). Le recours au piégeage est d'autant plus facile à mettre en œuvre que la lutte s'effectue de manière précoce, c'est à dire au niveau des tâches de pullulation. Cette technique de lutte permet de valoriser la biomasse des cadavres qui peuvent être laissés au sol pour les prédateurs (Milans, buses..), sans danger.

Il est indispensable de déclasser de la liste des nuisibles la **martre**, la **belette** et le **putois** surtout dans les régions qui souffrent des pullulations de campagnols !!! Le **renard**, grand consommateur de campagnols, doit lui aussi bénéficier de ce déclassement. Il est aberrant de prendre des risques en pratiquant une lutte chimique quand d'autre part on extermine en même temps des espèces capables de réguler les populations de campagnols. Ce déclassement doit être effectif en permanence (pendant et entre les cycles de pullulations du campagnol) afin de diminuer la fréquence des pullulations et de maintenir de faibles effectifs de populations. Il faut ainsi établir une grille de détermination du caractère nuisible des espèces ; caractère souvent attribué sur des critères n'ayant aucun rapport avec l'agriculture.

La lutte chimique, notamment celle à base de Bromadiolone, constitue un réel danger pour la faune sauvage et pour l'homme. Elle doit être réservée à des spécialistes et ne pas être mise en œuvre sans encadrement technique. Une formation préalable des applicateurs et un suivi des chantiers de traitement doit être obligatoire. L'octroi d'un **"permis de traiter"** doit être conditionné par l'obtention d'un certificat de formation à l'usage de la Bromadiolone. La formation dispensée doit permettre aux APNE d'intervenir pour présenter le volet concernant les atteintes à la Faune sauvage.
L'emploi d'appâts de blé doit être abandonné car ces appâts ont une longue durée de conservation et peuvent être utilisés ultérieurement sans aucun contrôle. Le stockage des appâts traités représentent un danger important. Leur durée de stockage doit donc être limitée.
A moyen terme, la **lutte à base d'anticoagulants doit être abandonnée** aux profits d'autres techniques respectueuses de la santé et de l'environnement (piégeage, adaptation des pratiques agricoles, conservation des prédateurs indigènes…). Les financements utilisés actuellement pour l'empoisonnement doivent être réorientés vers la mise au point et le recours aux **méthodes alternatives**. Notons que les traitements à la Bromadiolone ne sont pas moins coûteux que le piégeage (étude suisse) et sont de surcroît très dangereux pour toute la chaîne alimentaire, homme inclus.

Le réseau permanent de **surveillance** (qui donne l'alerte quand les indices de présence de campagnols se multiplient) doit être renforcé. Ce réseau peut aussi bien comprendre des agriculteurs que des propriétaires non agricoles voire de simples privés (sous réserve qu'ils soient capables d'identifier les indices de présence des campagnols). Toute forme de contribution est appréciable, il faut sensibiliser tout un chacun aux problèmes des campagnols qui ne concernent pas uniquement les agriculteurs et les protecteurs de l'environnement. Le réseau auvergnat fonctionne bien, il doit être soutenu.
Il est important également de tenir compte des indices de présence de taupes dont on sait qu'ils sont souvent annonciateurs de l'arrivée des campagnols…

Le problème "campagnols" ne doit pas être uniquement considéré comme un problème agricole. Des initiatives conduites par le secteur de la Santé doivent venir soutenir celles menées par les organismes qui

œuvrent actuellement dans la lutte contre le campagnol. Des fonds provenant du secteur de la Santé peuvent donc être mobilisés pour limiter les populations de ces rongeurs (pas seulement des fonds agricoles ou environnementaux).

De façon générale, il est primordial d'axer dès maintenant les efforts sur une **lutte précoce** et **raisonnée par tâche** (en dessous d'un seuil d'infestation de 150 campagnols/ha) avec pour objectifs à court terme de n'avoir recours qu'à des **méthodes de lutte non chimiques**.
Les effets désastreux de cette lutte sur la faune non cible ne sont en effet plus discutables. De plus, elle ne peut plus aujourd'hui être considérée comme inéluctable, les diverses études et expériences menées le prouvent. Cette lutte se révèle d'ailleurs inefficace à long terme, comme on l'observe de façon évidente.

La FRANE souhaite donc que soient favorisées toutes les méthodes de lutte visant non pas à éradiquer les populations de campagnols mais à les **maintenir à faibles effectifs** pour que l'espèce n'occasionne plus de dégâts conséquents.

III. LES OUTILS ET MODELES DE L'AGRI-ENVIRONNEMENT

La PAC, les aides et la conditionnalité

La réforme de la PAC adoptée en 2003 semble annoncer une réorientation de la politique agricole européenne. Elle introduit notamment la notion d'écoconditionnalité : conditionner l'attribution des aides PAC aux respects d'exigences environnementales. Mais le bilan global est très mitigé…

Ainsi, le **découplage des aides** (= *attribution des aides sans tenir compte de la production*), même s'il demeure partiel pour certaines productions, pourrait contribuer à désintensifier les pratiques agricoles. Mais le renvoi à des références historiques concernant les montants d'aides affectés après découplage est inacceptable ; on continue ainsi à favoriser les systèmes intensifs (fortement primés avant la réforme) au détriment de systèmes plus extensifs (peu primés avant la réforme). La distorsion instaurée par cette mesure menace fortement les systèmes de production non productivistes (Agriculture Biologique, Agriculture Durable, agriculture en zones Natura 2000…).
D'autre part, le principe de **modulation** (= *transfert progressif de financements du 1er pilier de la PAC "soutien aux productions" vers le 2ème pilier de la PAC "développement rural"*) annonce le développement de la mise en place de mesures en faveur du développement rural et semble pouvoir rétablir un certain équilibre entre soutien des productions agricoles et préservation de l'environnement. Enfin, l'instauration de la **conditionnalité des aides** au respect de directives européennes relatives à la préservation de l'environnement et du bien-être animal, ainsi qu'à l'adoption de BCAE (Bonnes Conditions Agri-Environnementales), indique que les agriculteurs devront désormais se conformer aux réglementations en vigueur et prendre en compte les contraintes environnementales de leur exploitation sous peine de se voir retirer des aides financières. Le texte ne donne cependant aucune garantie concernant la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement sur les exploitations agricoles.

L'ancienne mouture de la PAC, qui attribuait des aides aux surfaces irriguées, a permis le développement de ces surfaces et a ainsi contribué à la dégradation des ressources en eau. La réforme de la PAC ne permettra plus de soutenir aussi fortement les cultures irriguées et on devrait assister à un recul de ce type de productions notamment dans des régions comme l'Auvergne. Ceci constitue une réelle avancée.

L'autre grande avancée de cette réforme est l'obligation de consacrer 3 % de la surface en céréales (SCOP) aux **bandes enherbées** localisées de préférence le long des cours d'eau (à défaut le long des éléments fixes du paysage).
Les conditions d'implantation sont néanmoins peu satisfaisantes, les agriculteurs pouvant regrouper toutes ces surfaces en herbe sur une seule parcelle : on ne peut plus alors parler de bandes enherbées et l'intérêt de la mesure devient discutable. De la même manière, la possibilité offerte de détruire ces bandes en dehors de la période minimale (du 1er mai au 31 août) remet totalement en cause l'intérêt de ces structures. Une implantation tardive (1er mai) ne permet pas de garantir l'efficacité des bandes enherbées puisque des traitements phytosanitaires sur les cultures auront pu être déjà appliquées à cette date (traitements en pré-levée). Elle ne permet pas non plus de maintenir les sols et lutter contre l'érosion à la période la plus délicate : l'hiver…

Autre limite à cette réforme, la **diversification des cultures** prônée ne concerne pas les agriculteurs engagés en monoculture, ce qui est un comble ! Ces producteurs doivent seulement assurer une gestion de l'interculture en implantant une couverture hivernale des sols ou en gérant les résidus de récolte. Même si ces deux conditions semblent déjà intéressantes elles ne sont pas suffisantes, surtout si elles sont exclusives. On ne peut pas parler d'écoconditionnalité et continuer à autoriser la monoculture intensive de céréales.

Enfin les BCAE ne prennent en compte que les problématiques liées au sol ! Qu'en est-il de la biodiversité, de la qualité de l'eau et de celle de l'air… ?

Le reste des mesures proposées dans le cadre de la conditionnalité n'auront pas d'impact significatif sur l'environnement. On peut déplorer leur **manque d'ambition** concernant les pesticides (obligation d'utiliser des produits homologués vendus par des distributeurs agréés) ou l'irrigation (obligations : être autorisé à prélever et évaluer les prélèvements).
Malgré les demandes des associations, l'enregistrement de toutes les pratiques agricoles (dates, doses, matières actives, surfaces traitées, cultures et cibles), condition élémentaire pour garantir une utilisation conforme à la réglementation, est jugé trop contraignant par la profession et par l'Administration.

La FRANE souhaite que les **garanties environnementales de la PAC soient plus explicites** et plus contraignantes. Il faut qu'une véritable cohérence apparaisse entre les objectifs affichés de cette nouvelle PAC et les mesures proposées. Ce n'est actuellement pas le cas…

Cf. documents sur la réforme disponibles à la FRANE.

Les Mesures Agri-Environnementales, les CAD

La politique agricole européenne, mise en œuvre au travers de la PAC, propose des actions en faveur du développement rural. L'ensemble de ces mesures figure dans le RDR (Règlement de Développement Rural) qui constitue le 2ème pilier de la PAC. Parmi elles, certaines sont destinées à soutenir la mise en œuvre de mesures agri-environnementales (MAE) listées, et explicitées au travers de leurs cahiers des charges, dans la déclinaison nationale du RDR : le Plan de Développement Rural National (PDRN).

Les **mesures agro-environnementales** (MAE) constituent un outil en faveur de la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement. Mises en place à partir de 1991, elles n'ont cependant véritablement débuté qu'avec le règlement européen n°2078/92 qui rendait obligatoire leur application par les états membres. Contrairement aux mesures réglementaires, la mise en œuvre des MAE se fait de manière contractuelle sur la base du volontariat des agriculteurs.
Parmi ces mesures, les opérations locales agri-environnnementales (OLAE), sont celles qui ont eu le plus de succès.
Par la suite, la Loi d'Orientation Agricole française de 1999 a institué le **Contrat Territorial d'Exploitation (CTE)**. Il a été pendant un temps le dispositif national d'application des MAE. Signé pour une durée de 5 ans, le CTE amenait l'agriculteur à engager volontairement toute son exploitation pour répondre aux enjeux territoriaux et d'aménagement de l'espace définis localement. Cet accord se traduisait par le respect d'un cahier des charges qui indiquait les mesures sur lesquelles il s'engageait, l'aide financière correspondante, les modes de contrôle et d'évaluation. Pour l'agriculteur, l'objectif était de maintenir à long terme les facteurs de production et l'emploi par une bonne gestion des ressources naturelles (sol, eau, biodiversité, paysage...). Suspendus en août 2002, les CTE ont été remplacés par les **Contrats d'Agriculture Durable (CAD)**. Si le principe de la démarche contractuelle sur 5 ans est conservé, les nouveautés concernent surtout le recentrage territorial du dispositif par la définition d'enjeux environnementaux prioritaires par territoire et la limitation du nombre de mesures agro-environnementales. Malheureusement, l'efficacité potentielle environnementale des CAD s'avère très faible.

En 2006 le RDR sera révisé, il sera possible alors de réécrire les **cahiers des charges des MAE** pour plus d'efficacité environnementale de ces mesures. Les modifications à apporter doivent être envisagées dès maintenant.
Il est, en attendant, nécessaire de réaliser de véritables **diagnostics environnementaux** sur les exploitations agricoles. Il existe plusieurs méthodologies au niveau national : IDEA (Indicateurs de Durabilité des Exploitations d'Elevage), Dialogue… Une réflexion régionale permettant de définir une méthodologie adaptée aux systèmes d'exploitations auvergnats doit être conduite en concertation avec les structures agricoles et les associations d'environnement.

Il est également important de **renforcer le volet environnemental des CAD** en évitant des investissements dans des matériels sans rapport avec la préservation de l'environnement, et de mieux répartir les crédits entre les volets environnement et socio-économique des contrats. Les aides financières accordées doivent être subordonnées au choix de MAE pertinentes compte tenu des enjeux du territoire et du système d'exploitation présenté au travers du diagnostic. Il n'est pas acceptable que soient recherchées parmi le catalogue régional de MAE celles qui présentent des rémunérations intéressantes au détriment de celles dont l'efficacité environnementale serait plus avérée.
Des opérations de type **OLAE devraient être reconduites** pour permettre une gestion agricole concertée et cohérente au niveau de territoires à enjeux écologiques importants (cas particulier de vastes zones de montagne en déprise …).

Dans les zones de cultures et d'élevage, l'enjeu général que l'on doit chercher à atteindre au travers des MAE et des CAD est l'**extensification des pratiques agricoles**. Pour ce faire des mesures telles que la conversion à l'Agriculture Biologique, la conversion de terres arables en herbages extensifs ou en prairie, ou encore la non utilisation de milieux fragiles, sont essentielles.
Il est fondamental également de maintenir en herbe les bords de rivière (*cf. paragraphe eau*). La reconversion des terres arables doit être développée, surtout en zone inondable.

Agriculture Biologique, Durable, Raisonnée

Plusieurs formes d'agriculture, plus ou moins respectueuse de l'Environnement, se développent actuellement. On parle surtout de 3 d'entre elles.

L'**Agriculture Biologique** bénéficie déjà d'une certaine expérience car elle est apparue en Europe au début du XX^{ème} siècle. Elle représente aujourd'hui 1,7% de la production agricole régionale. C'est un mode de production régi par un cahier des charges très strict. L'AB s'interdit tout recours aux engrais chimiques de synthèse (mais utilise des engrais organiques et des poudres de roche) et tout emploi de produits phytosanitaires à l'exception d'une courte liste de produits autorisés (roténone, nicotine, bouillie bordelaise…). Pour combattre les mauvaises herbes et les parasites, elle utilise des plantes ou des animaux « résistants », des pratiques douces de travail du sol, des rotations et elle essaie de profiter au maximum de l'action des prédateurs, qu'ils soient insectes, oiseaux, ou mammifères. Les animaux en AB doivent recevoir une alimentation produite selon le cahier des charges de l'AB. Par contre, pour limiter les possibilités de problème de santé et de bien-être animal, un certain nombre de traitements vétérinaires sont tolérés (2 traitements allopathiques par an maximum).
La FRANE soutient fortement ce type d'Agriculture qui amène l'agriculteur à réfléchir ses pratiques et à anticiper ses actions. Peut-être ne peut-elle pas être le seul modèle d'agriculture, compte-tenu de la baisse des rendements qu'elle induit et surtout du prix de vente plus élevé de ses produits, mais elle est un modèle qui prouve qu'il existe des techniques alternatives quand certains agriculteurs affirment que seules les techniques chimiques sont efficaces.

L'**Agriculture Durable** a été initiée par un agriculteur breton, André Pochon, en réaction contre les dégâts environnementaux de l'Agriculture conventionnelle dans sa région. Cette forme d'Agriculture, qui repose sur la vache à l'herbe et qui est bien adaptée à la pluviométrie de la Bretagne, s'oppose au modèle dominant (holstein-maïs-soja). Elle s'appuie aujourd'hui sur des études techniques et économiques très sérieuses. L'Inra a en effet démontré (Journet, Béranger, Allard) que malgré une production laitière brute inférieure, la vache à l'herbe beaucoup plus économe que la vache maïs-soja, était aussi rentable. Elle n'est donc plus l'objet des critiques qu'elle a subi au départ. Son développement est soutenu par un réseau d'agriculteurs, qui est cependant très peu présent en Auvergne et ne peut donc servir d'interlocuteur régional à la FRANE. Les agriculteurs du RAD s'engagent dans des systèmes à dominante herbagère et à faible usage d'intrants. Parce qu'elle repose essentiellement sur l'autonomie fourragère (lien au sol), cette agriculture préfère valoriser l'herbe plutôt que les intrants. Elle est donc économe et généralement peu polluante Ce type d'agriculture doit être encouragé dans notre région.

L'**Agriculture Raisonnée** est un concept inventé par les vendeurs de phytosanitaires et d'engrais chimiques pour « verdir » leurs méthodes peu respectueuses de l'Environnement ! Tout agriculteur devrait raisonner son action. Ce principe est donc critiquable car il sous-entend que beaucoup ne raisonnent pas ! Autre point contestable : le référentiel impose surtout de respecter la réglementation en vigueur. Ainsi plus de 55% des mesures sont d'ordre réglementaire et n'introduisent aucune contrainte environnementale supplémentaire. Elles incitent seulement à épandre pesticides et engrais en raisonnant, sans diminution d'emploi !
Pour l'instant l'Agriculture Raisonnée se développe peu en Auvergne.
La FRANE ne promeut pas ce type d'agriculture pratiquée par des agriculteurs utilisant des techniques très modernes, sans respect réel de l'environnement. Néanmoins ce concept peut amener une sensibilisation des agriculteurs conventionnels sur des points importants (utilisation des pesticides, des engrais, sécurité...).
La FRANE a ainsi accepté de faire partie de la CRAR, Commission chargée de suivre le développement de ce type d'Agriculture en Auvergne et a proposé d'introduire des mesures régionales plus contraignantes au référentiel AR (principe refusé par la profession qui redoute la création de distorsions de concurrence entre régions).
La FRANE préfère le principe d'une **agriculture « raisonnable »,** c'est à dire d'une agriculture qui utilise des techniques modernes (sauf les OGM) avec un maximum de pratiques respectueuses de l'environnement telles que décrites plus haut. Ce concept est à réfléchir afin de le rendre opérationnel.

CONCLUSIONS

En premier lieu, il est important de convaincre que le simple respect par tous les agriculteurs de la **réglementation** en vigueur et des préconisations des **BPAH** en Auvergne (Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles) constituerait déjà un socle minimum permettant de mieux conformer les activités agricoles au respect de l'environnement.

D'autre part, la barrière entre espaces cultivés et espaces semi-naturels ou naturels ne doit plus être aussi étanche. Il faut permettre le retour d'une certaine naturalité au sein des systèmes agricoles. Il est donc important d'adapter et de **revoir certaines pratiques** agricoles actuelles pour les rendre compatibles avec le maintien d'une biodiversité intéressante. Dans ce cadre, l'Agriculture Biologique peut constituer un modèle de référence, certes perfectible, mais qui semble être un premier pas vers une agriculture véritablement durable.

Il est également fondamental d'envisager de réserver sur chaque exploitation des **zones de compensation écologique** exemptes d'activité de production (haies, jachères, mares…etc.) afin de rétablir un équilibre, au sein des agro-systèmes, entre milieux naturels et milieux anthropisés. Deux approches : recréer ces zones là où elles sont absentes (notamment lors d'opérations de remembrement), ou ont disparu, et conserver celles qui existent encore. Ces espaces devront être répartis de manière à établir une connectivité entre les espaces cultivés (corridors biologiques : haies, ripisylves, bandes enherbées ; réservoirs biologiques : prairies, mares, zones humides…) et les espaces semi-naturels pour permettre le renforcement des populations biologiques locales. Cela contribuera aussi à rétablir un paysage plus varié. Ceci permettra enfin de restaurer un patrimoine biologique aujourd'hui mis à mal et de recouvrer une protection naturelle contre diverses pollutions.

Entre l'Agriculture Biologique, pas suffisamment développée, et l'agriculture industrielle, la FRANE souhaite le développement d'une voie médiane basée sur quelques principes simples :

- maintenir et préserver les paysages, la biodiversité, la qualité de l'eau et de l'air,
- maîtriser les consommations d'énergie,
- utiliser de manière raisonnée les techniques modernes
- et donc ne plus rechercher systématiquement une production maximale,

En d'autres termes, évoluer vers une agriculture durable au sens où l'entend la FRANE c'est-à-dire autonome et économe (peu consommatrice d'intrants), diversifiée, gérant l'espace et les paysages en lien avec les autres habitants du territoire, produisant une alimentation de qualité dans un milieu de qualité….

Beaucoup d'agriculteurs pensent que le respect de l'environnement tel qu'il est proposé "tue" leur profession. A l'inverse la FRANE estime que le non respect induira une non durabilité de l'Agriculture. La voie est donc étroite mais l'amélioration des techniques agricoles est possible et indispensable.

En effet, en modifiant les raisonnements, on s'aperçoit que l'environnement peut être un atout pour l'agriculture. En apprenant à utiliser la "nature" comme véritable facteur de production, on peut limiter considérablement les intrants qui polluent l'environnement et pénalisent la rentabilité économique des exploitations agricoles : rotations, assolements diversifiés, prairies permanentes, haies et autres surfaces de régulation écologiques peuvent s'ils sont bien combinés réduire la pression parasitaire ; les légumineuses (trèfle, luzerne, pois…) remplacent le soja importé et fertilisent les cultures suivantes. ..etc.

Des solutions existent, il faut les mettre en œuvre.